

1478 Besançon cite : Raoul de Castello, échanton du roi recueille des vins de Pommard, Volnay et Beaune pour les mener et les servir au Roi en son chastel de Plessy les Tours.

Aussitôt la mort du duc Charles annoncée, Louis XI se présenta céans comme le protecteur de l'héritière Marie de Bourgogne. Mais celle-ci s'étant rapidement mariée, s'affranchit de la tutelle royale et, voulut recouvrer ses droits.

S'en suivit une brève guerre fratricide où villes et châteaux choisissaient entre la France et la "Foy de Bourgogne". Ce dernier parti fut écrasé et se retira en la Comté.

Avant de conclure, je voudrais citer sur ces derniers événements, l'avis de deux religieux qui servirent à Pommard.

L'abbé Collon, vicaire en 1782 citait : "*Comme on le voit dans le terrier, l'armée royale conduite par Charles d'Amboise vint assiéger Pommard qui se défendit avec courage mais ne put résister à une troupe nombreuse. Le village fut saccagé, l'église prise et mise au pillage, les titres dispersés, et, un grand nombre d'habitants mis à mort. C'était en 1477.*"

L'abbé Voillery, curé en 1897 ajoutait : "*On peut aussi croire que le fief de Vergy (pour lui le château ducal) attira sur lui les coups de l'armée d'Amboise. Il résista et la cavalerie royale perdit de ses montures ?" et notre chroniqueur de conclure : "On comprend dès lors que Louis XI ait confié ce fief à une de ses "créatures", Jean Micault receveur consistorial !..."*

En 1479 Louis XI reçut à Dijon la soumission des Etats de Bourgogne et prit solennellement possession du duché en la forme usitée. Adieu le grand rêve de Philippe le Bon : reconstituer la Lotharingie. Et ainsi s'achève dans la tristesse ce demi-millénaire.

Notre village y aura subi toutes les vicissitudes liées entre autre à une féodalité qui dérogeait souvent aux règles de la chevalerie. Guerres, disettes, épidémies en auront également décimé la population.

Quelques chiffres : en 1391 Pommard comptait 280 feux*.

"	1400	"	"	177	"
"	1430	"	"	64	"
"	1470	"	"	129	"

Tous ces feux étaient serfs donc, taillables et corvéables à merci. Il y avait en cette fin du XV^e, 9 familles nobles exemptes de taille et, entre 20 et 30 familles de bourgeois et de feux francs (vignerons propriétaires, artisans